



Déclaration CTSD 33 du 28 janvier 2021

Monsieur le Directeur Académique,
Mesdames et messieurs les membres du CTSD

Nous commencerons cette déclaration, au nom de l'UNSA Education, par l'expression de vœux pour cette nouvelle année. C'est encore la période... **et pourtant il semble bien difficile de formuler des vœux en ce début d'année.**

Comment trouver les mots justes dans une période où la crise sociale de 2020 n'a été étouffée que par une crise sanitaire mondiale sans précédent et une crise économique qui en découle ?

Comment trouver les mots justes quand on s'apprête à supprimer des postes dans les collèges et les lycées. Suppressions compensées par des heures supplémentaires et qui placent les établissements dans une situation difficile voire intenable pour la rentrée 2021 alors qu'il faudra, soit encore affronter la crise sanitaire, soit travailler à en effacer les stigmates, le tout avec une augmentation importante du nombre d'élèves.

Comment trouver les mots justes quand l'incompréhension et le sentiment de mépris sont si largement partagés par la profession. Comment accepter l'absence totale de prise en compte des enjeux éducatifs de l'activité physique et sportive dans la prise de décision rapide et unilatérale du ministre ? L'UNSA Education ne comprend pas pourquoi aucune organisation alternative n'a été retenue, anticipée et proposée comme, par exemple, le dédoublement des classes pour maintenir l'enseignement de l'EPS dans des conditions acceptables pour les élèves et les personnels.

Comment trouver les mots justes face au projet de loi 4D, Décentralisation, Déconcentration, Différenciation, Décomplexification ou plutôt Destruction, Disparité, Division, Détérioration ! L'UNSA Education s'oppose au transfert de la médecine scolaire aux départements et à l'autorité conjointe du chef d'établissement et de la collectivité pour les adjoints gestionnaires des collèges et des lycées.

S'agissant de l'ordre du jour de ce CTSD, intitulé dans la convocation « **préparation de la rentrée 2021 dans le second degré : répartition des moyens enseignants** » **il est aussi très difficile de trouver les mots justes.** Le département de la Gironde devrait gagner plus de 1600 élèves. Dès lors, comment en effet qualifier la suppression en Gironde de 55 postes ETP ? Comment nommer les contraintes insupportables imposées aux établissements au point qu'ils doivent se résoudre sans doute à une ou plusieurs mesures de carte scolaire, à proposer des compléments de service absurdes ? Comment enfin nommer les très probables, l'inévitable, non-renouvellement des contractuels pour la rentrée 2021 ? Difficile de trouver les mots justes, « plan social », « dégraissage du mammoth », « non renouvellement d'un fonctionnaire sur 2 partant à la retraite », « optimisation de la masse salariale », à chaque ministre ses euphémismes.

Quels que soient les termes utilisés, la réalité est que des collègues seront amenés à muter, des enseignants contractuels vont perdre leur emploi, des enseignants vont être contraints de faire des services sur 3 ou peut-être 4 établissements pour des quotités de services aberrantes. Des enseignants de telle discipline vont devoir accepter des HSA au-delà des deux heures légales, pendant qu'un collègue de la même discipline dans le même établissement sera remercié de ses bons et loyaux services pour aller voir ailleurs si on n'a pas besoin de ses compétences professionnelles. A l'UNSA Education les mots nous manquent pour qualifier l'insupportable.

Le « Quoi qu'il en coûte » du président Macron est vite oublié quand il s'agit d'accompagner l'éducation. Le ministre Blanquer se désole du niveau en arithmétique des français que dire alors de son niveau de maîtrise de l'algèbre pour octroyer généreusement à l'académie de Bordeaux 114 suppressions de postes alors qu'elle gagne près de 2500 élèves.

Dans l'administration centrale, chacun sort alors sa calculette pour trouver où et comment faire des économies. **Les recteurs d'académie trouvent une solution, imposer à tous 2 HSA** comme le prévoient les textes de 2019. Et ce ne sera pas suffisant, alors notre rectrice propose de **revenir sur les temps partiels sur autorisation**, ce qui permettra, de plus, d'imposer des HSA à davantage de personnels.

Les directeurs académiques entrevoient d'autres pistes, **la sous-estimation chronique des effectifs et des structures** sans épargner l'éducation prioritaire.

En Gironde, où les efforts doivent être plus soutenus, on trouve encore d'autres solutions, **des tours de passe passe, ce sont les SEGPA qui en feront les frais** : 4 heures de moins en 3^e, 2 heures en 4^e, les élèves de SEGPA sont priés de se passer de plusieurs heures d'ateliers pour se consacrer enfin à leur orientation. **Dernière trouvaille enfin, la bonification territoriale** que l'on augmente de 20% par rapport à l'année 2020 afin de ne surtout jamais avoir à compter ces élèves dans les divisions « ordinaires » alors qu'ils y sont majoritairement inclus. Pourtant au CTSD du 4 février 2020, monsieur le DASEN, vous expliquiez longuement que désormais la bonification territoriale et sociale serait fixée pour deux ans (jusqu'en 2022 précisait le document) afin de donner une meilleure lisibilité aux établissements sur la durée. Nous nous retrouvons en janvier 2021, et là surprise, les collèges Alain Fournier, Cheverus, Jacques Ellul de Bordeaux entre autres bénéficient de 3h de bonification au titre de la partie sociale !! Dans le même temps, les collèges Jean Zay de Cenon, Henri de Navarre à Coutras, Pierre de Belleyne à Pauillac, Val de Saye à Saint Yzan de Soudiac, tous les quatre en Education prioritaire, perdent 2h de bonification. Très opportunément la colonne pour l'IPS de l'ensemble des établissements n'apparaît plus sur les documents, il s'agit de ne pas nous donner le vertige. Que dire enfin de la qualification « sociale » des dispositifs ULIS, qui, monsieur le DASEN, ainsi que vous l'avez répété à l'envi ces dernières années, sont des dispositifs pour l'accueil des élèves à besoin particulier relevant du handicap et certainement pas de la difficulté sociale ?

Bien sûr, comme toujours, les fonctionnaires sont priés de fonctionner. Chacun à son niveau, les équipes pédagogiques, le chef d'établissement, les conseils pédagogiques, les commissions permanentes ou les Conseils d'Administration, chacun va s'employer à faire de son mieux pour que cela soit le moins douloureux humainement. Et pourtant ce sont de bien sombres perspectives qui s'annoncent dans l'Education Nationale.

-Dans les semaines à venir, la tension risque de monter dans les établissements, entre les suppressions de divisions, la sous-évaluation des effectifs, l'imposition d'un plancher fixe d'HSA à 9% en collège et 14% en HSA en lycée, lorsqu'un enseignant apprend qu'il va probablement être la victime désignée d'une carte scolaire, la pression qui va s'exercer sur les équipes. Il va falloir arbitrer, peut-être abandonner des dispositifs spécifiques qui fonctionnaient depuis des années pour éviter une mesure de carte scolaire, prévoir des Compléments de Service. Les discussions et arbitrages ne seront sans doute pas tous sereins. **Tout ne sera pas acceptable ! L'UNSA Education propose déjà aux collègues** des actions locales, en y associant les parents, les élus locaux, en contactant les médias locaux pour se faire entendre. L'UNSA Education s'emploiera à fournir des outils pour résister.

-Les effets importants sur le mouvement intra à venir sont difficiles à mesurer, mais on peut néanmoins tous comprendre que les nombreuses cartes scolaires à venir vont créer des déséquilibres sur le mouvement dans certaines disciplines, dans certains secteurs géographiques, certains départements. Au vu de la bonification importante et justifiée des personnels victimes de mesures de cartes scolaires, les barèmes seront certainement à la hausse et les possibilités de muter avec un barème modeste d'autant plus difficile. Il est fort probable qu'à des mesures de cartes scolaires décidées début 2021 succède une recreation d'un poste dans la même discipline l'année suivante.

-Les effets sur les postes et les contraintes de service sont aussi prévisibles. On peut raisonnablement penser à une inflation des compléments de service, avec sans doute de petites quotités, parfois sur plus de deux établissements. Il est à craindre que les TZR et les contractuels en CDI soient mis sous pression pour accepter des compléments de service alambiqués. On aura aussi certainement une augmentation des compléments de service non choisis. Avec l'imposition d'un plancher contraint d'HSA selon le type d'établissement, chacun peut comprendre que le nombre d'HSA que les collègues vont devoir absorber va mathématiquement augmenter. Il se peut que localement une pression soit exercée pour accepter des HSA au-delà des 2 heures légales.

-Des effets sur les structures et les dispositifs pédagogiques mis en place dans les établissements sont aussi à craindre. Les SEGPA en particulier, nous en avons déjà parlé, sont durement impactés. Par ailleurs, il est à craindre que les contraintes imposées pour la DGH, amènent certains établissements à alléger voire renoncer à des dispositifs pédagogiques propres. Ainsi, des dédoublements en sciences ou en langues, des dispositifs d'Aide Personnalisée, des innovations en matière d'accompagnement des élèves en difficultés, des primo arrivants ou des élèves à besoins particuliers, d'habitude financés sur les marges de la DGH risquent d'être remis en cause. Les structures et les effectifs ayant été assez largement sous-estimés dans beaucoup d'établissements, on doit craindre une aggravation de la charge dans les classes, les seuils ont disparu, ils sont pour l'instant maintenus en éducation prioritaire.

-Des effets sur les personnels sont aussi à attendre. On a déjà parlé des tensions possibles dans les établissements ou dans les équipes, gageons que le dialogue désamorcera la plupart des difficultés. Néanmoins il est à craindre pour les personnels enseignants du second degré, la fin programmée des temps partiels sur autorisation. Cela peut nous paraître anecdotique mais les mesures de carte scolaire chez les enseignants vont sans doute impacter d'autres personnels notamment les personnels de labos. N'oublions pas enfin que ces tensions se répercuteront nécessairement sur les conditions de travail des personnels des DPE déjà en forte tension.

-Au bout du compte, ce sont bien les élèves qui vont subir indirectement cette carte scolaire. Chaque parent, chaque élève comprendra que proposer un grand nombre de cartes scolaires, imposer des compléments de service, mettre à mal des dispositifs pédagogiques, supprimer des classes, augmenter les effectifs par classe, fragiliser les équipes pédagogiques en multipliant les établissements d'exercice, ce sont d'abord les élèves dont on dégrade les conditions d'apprentissage, ce, dans un contexte sanitaire déjà contraignant et difficile qui en seront les premiers pénalisés. Cela va complexifier l'élaboration d'EDT cohérents pédagogiquement en particulier dans les lycées avec la réforme.

Pour l'Unsa Education un correctif budgétaire est indispensable.

Les élus UNSA Education
Sabine Rocher
Cédrine Sancier
Christophe Floréan
Caroline Marquette